



Agri-BALYSE

- Choix des Méthodes d'allocations



RMT Elevage et Environnement – 21 Juin
2012

-
Thibault SALOU (INRA Rennes)

- ✿ **Eléments de contexte, présentation d'Agri-BALYSE**
- ✿ **Rappel des principes généraux de l'allocation**
- ✿ **Productions végétales**
- ✿ **Productions animales**
- ✿ **Autres allocations**



Éléments de contexte : Présentation Agri-BALYSE

✿ Loi Grenelle 2

✓ « à partir du 1er janvier 2011, le consommateur doit être informé du contenu en équivalent carbone des produits et de leurs emballages ainsi que de l'impact sur les milieux naturel qui sont imputables à ces produits. » (Art 54 Loi Grenelle)

✿ Une phase d'expérimentation à partir du 1^{er} Juillet 2011

Aux regards des manques méthodologiques les pouvoirs publics ont décidé dans la loi du Grenelle 2 de commencer la démarche d'affichage environnemental par un expérimentation d'un an.



✓ L'objectif est « **d'évaluer les conditions de faisabilité de la mise à disposition auprès des consommateurs des caractéristiques environnementales des produits** » en effectuant un test « **grandeur réelle** ». (Art 228 Loi d'engagement sur l'environnement)



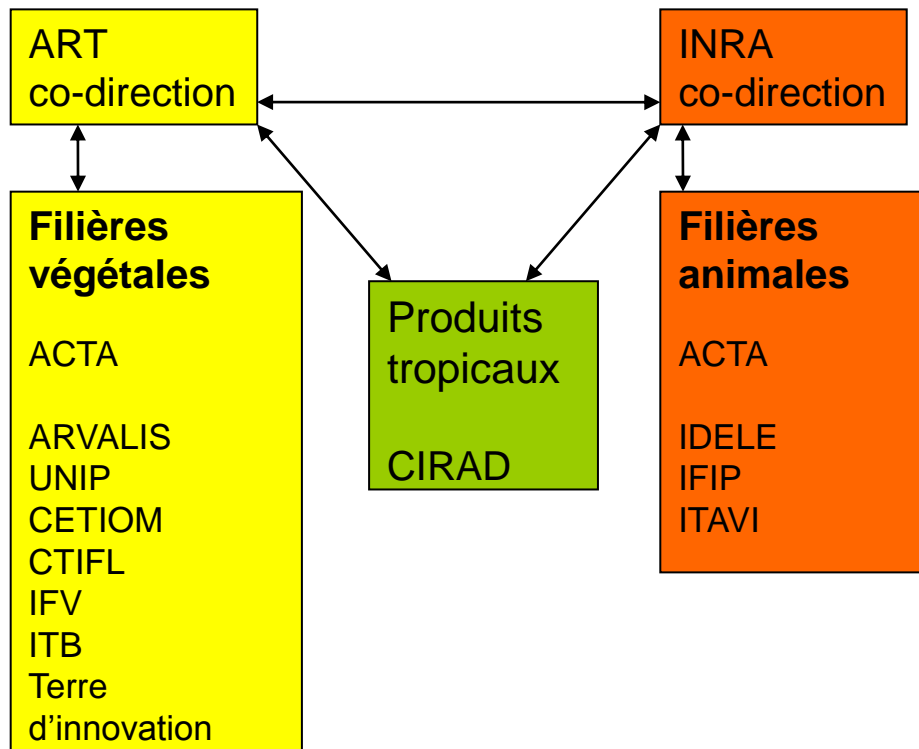
Éléments de contexte : Objectifs

- ✿ Contribuer à l'alimentation de la base de données ADEME-AFNOR pour l'affichage environnemental
- ✿ Aider les professionnels du monde agricole et de l'industrie agro-alimentaire, par la création de références harmonisées d'ACV agricoles Françaises, dans l'analyse et la réflexion des filières pour réduire leur impact environnemental



Les Partenaires

- **ADEME** : Animation



14 partenaires



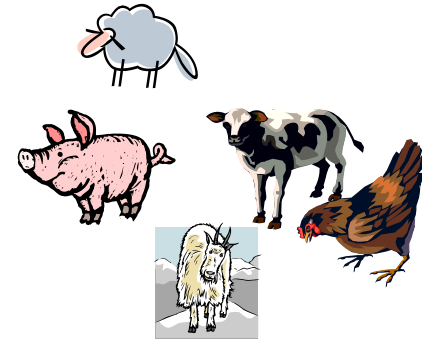
Éléments de contexte : Produits étudiés

**28 « groupes de produits »
végétaux avec
71 déclinaisons**



**Total
49 groupes
de produits
agricoles
122
déclinaisons
de produits**

**18 « groupes de
produits »
animaux avec 48
déclinaisons**



3 produits tropicaux



**Pour chaque produit : calcul des indicateurs
d'impact environnementaux**



Allocation : Principes généraux

* Textes de référence pour Agri-BALYSE :

- ISO 14040 & ISO 14044
- Référentiel ILCD (2010)
- BPX 30-323

* Principales recommandations :

1. **Division** du processus de production ou extension des limites du système
2. **Allocation physique** : reflétant les relations sous-jacentes entre les différents sortants du processus
3. **Allocation économique**



✿ Méthodes d'allocation identifiées

❖ Physique :

- Massique
- Protéique
- Energétique
- “Bio-physique”
- Teneur en azote des co-produits

❖ Economique



Allocation : Listes des co-produits

Agri-BALYSE

	Production	Produit / Coproduit
Productions végétales	Céréales / Protéagineux	Grain paille
	Oléagineux	Tourteau Huile
	Vergers / Vignes	Fruits Bois de taille
	Prairies	Herbe pâturée Herbe récoltée
Productions animales	Bovin viande	Taurillon / Génisse Vache de réforme
	Bovin lait	Lait Vache de réforme Veau
	Ovin viande	Agneau Laine Brebis de réforme
	Ovin lait	Lait Agneau Laine Brebis de réforme
	Caprin lait	Lait Chèvre de réforme
	Volaille pondeuse	Œuf Volaille de réforme
	Porc	Porc charcutier Truie de réforme

Productions Végétales : Allocation produit / co-produit

✿ Grain / Paille (céréales, protéagineux)

- Allocation économique

✿ Pêche, Pomme, Pomme à cidre / Bois

- Pas d'allocation (les bois de taille ne sortant pas des parcelles)

✿ Raisin de cuve / Bois

- Pas d'allocation (les bois de taille ne sortant pas des parcelles)

✿ Raisin de cuve / Marc de raisin

- Pas d'allocation

✿ Herbe fauchée / Herbe pâturée

- Allocation massique (on suppose que les teneurs en N et énergie sont les mêmes dans les deux cas)





Productions Végétales : Allocation intrants / sortants à l'échelle de la succession culturale

✿ Intrants concernés :

- Fumure minérale de fond
- Fumure organique

✿ Démarche (en discussion):

- Identification de « grands groupes de successions culturales »
(34 groupes, basés sur l'enquête SCEES 2001 à 2005 sur 14000 parcelles)
- Identification des pratiques culturales associées (SCEES, 2006)
=> estimation d'une pratique moyenne par groupe
- Allocation des impacts sur chaque culture de la rotation en fonction :
 - ✓ D'une règle d'allocation (PK: sur la base des exportations, N organique : « cinétique »
 - ✓ De la fréquence de chaque culture au sein de la succession type
- Calcul / pondération de l'impact moyen alloué à une culture à partir :
 - ✓ Des impacts calculés/réalloués au sein de chaque succession
 - ✓ De la part représentée par la succession en terme de surface, par rapport à la surface occupée par la culture considérée à l'échelle nationale

✿ Hypothèses

- Les successions 2001–2005 sont représentative pour 2006-2009
- Les pratiques observées en 2006 sont représentative pour 2006-2009

Productions Animales : Allocation produit / co-produit

✿ Allocation selon modèle « Bio-physique » :

- Allocation des impacts au prorata de l'énergie consommée pour les différents besoins de l'animal :
 - ✓ Entretien/Activité
 - ✓ Croissance
 - ✓ Production
 - ✓ Gestation

✿ Avantages :

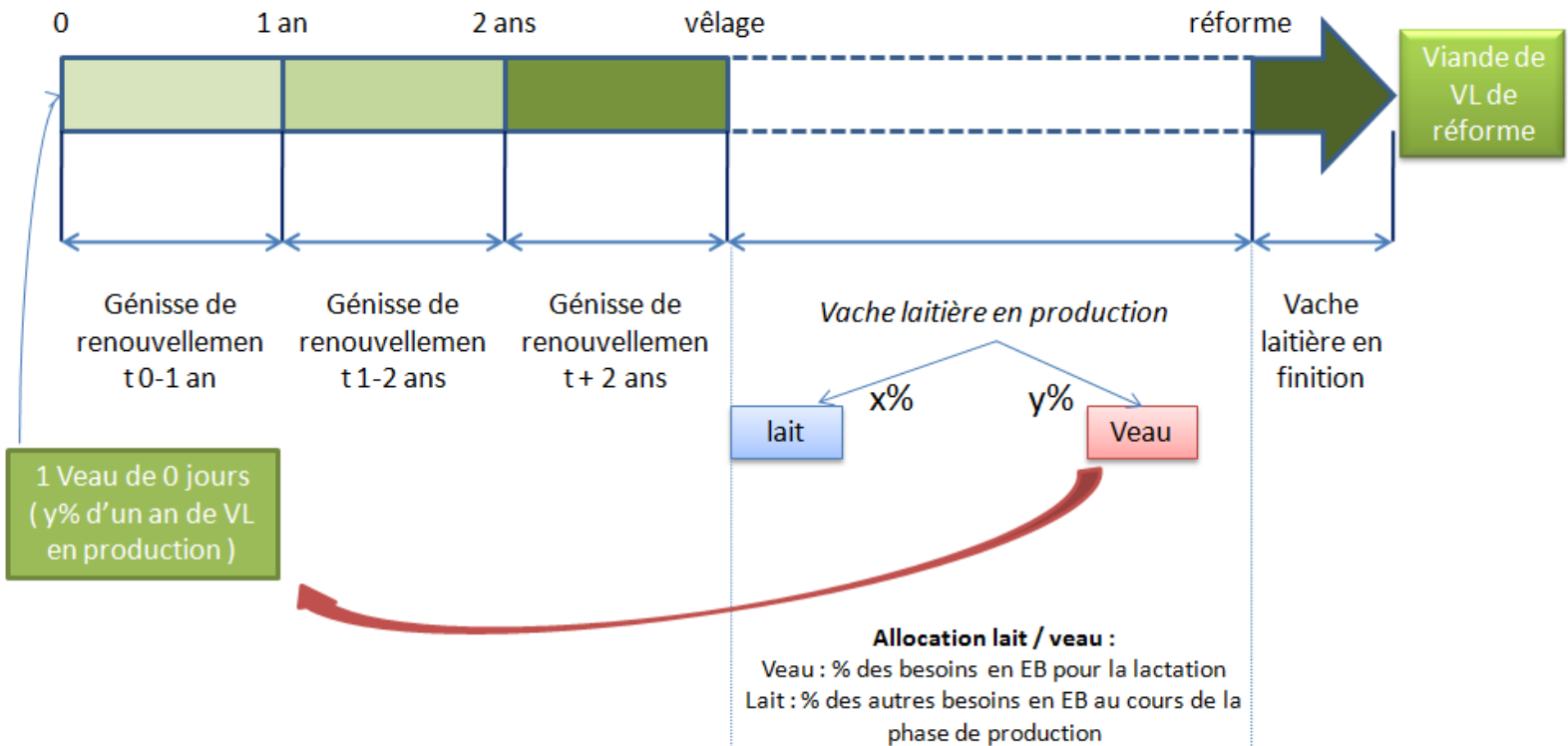
- Pertinente
- Relativement simple à mettre en œuvre



Productions Animales : Allocation produit / co-produit

Exemple de la production laitière

Production laitière



Productions Animales : Intrants de l'alimentation

❖ Couples produits / co-produits concernés :

- Grain / paille
- Tourteau / huile

❖ Méthode retenue : Allocation économique

- Seule unité commune pour exprimer les différentes fonctions des coproduits
- Largement utilisée au niveau international :
 - ✓ PAS 2050 (2008)
 - ✓ IDF (2010)
 - ✓ FAO (Gerbert *et al* 2010)
 - ✓ Agri-Footprint (2011)

❖ Source des données pour définir la clef d'allocation :

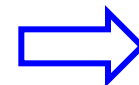
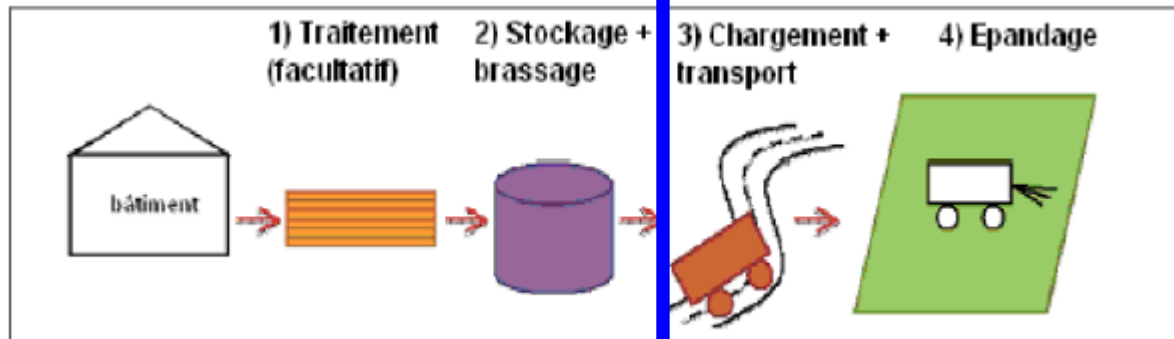
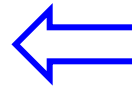
- Cours mondiaux
 - ✓ <http://www.feedbase.com/>
 - ✓ Cereopa : <http://www.cereopa.com/>
 - ✓ FEEDSIM Avenir : <http://www.feedsimavenir.com/>
- Recours aux moyennes olympiques



Autres cas : Déjections animales

✱ Ne relève pas vraiment de l'allocation mais d'avantage de la définition du périmètre du système étudié

Atelier animal



Atelier végétal



Questions

Contact :

Thibault SALOU (INRA Rennes)

Messagerie : thibault.salou@rennes.inra.fr

Téléphone : 02-23-48-70-40

